LA PRISE EN CHARGE DES SOINS BUCCO-DENTAIRES

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les Val-de-Marnais bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), inscrits dans une démarche d'insertion et leurs ayants-droit qui ont besoin des soins bucco-dentaires non pris en charge par la CMU complémentaire.

COMMENT ?

Chaque chirurgien-dentiste (val-de-marnais ou non, libéral ou salarié) peut faire profiter ses patients bénéficiaires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion et leurs ayants droit de cette **enveloppe de soins hors nomenclature,** pour réaliser les soins nécessaires dans le cadre de leur plan de traitement. Le remboursement des soins sera alors conjoint : une partie par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et une partie par le Conseil général du Val-de-Marne.

CONTACTS

Chirurgien-dentiste conseil départemental du service de Promotion de la Santé bucco-dentaire
01 56 72 70 08

Service Insertion
01 43 99 78 78

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Le guide médico-social d'accès aux soins bucco-dentaires dans le Val-de-Marne est disponible sur demande auprès du service de Promotion de la Santé bucco-dentaire : mbd.dis@cg94.fr

3994 Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Conseil général du Val-de-Marne
Direction de la Communication,
Direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la santé

DANS LE VAL-DE-MARNE

LES SOINS BUCCO-DENTAIRES MIEUX PRIS EN CHARGE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

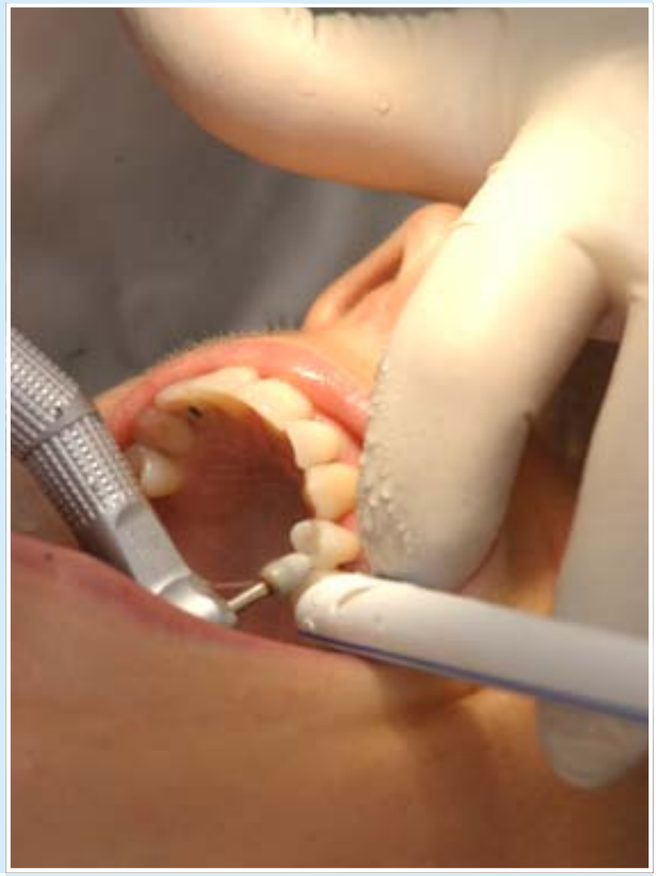

« L'ACCÈS À LA SANTÉ EST UNE DES PRIORITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL DANS SA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION. »

« La mise en place de la Couverture maladie universelle (CMU) a donné de nouveaux droits à des millions de Français, mais elle n'a pas apporté de solutions satisfaisantes pour toutes celles et ceux qui ont besoin de soins bucco-dentaires. Cette faible étendue de l'offre de soins est contraire à la politique égalitaire dont la CMU est issue.

C'est pourquoi le Conseil général du Val-de-Marne a créé un dispositif complémentaire : une enveloppe de soins qui permet aux bénéficiaires du RSA de couvrir les frais liés à des soins non pris en chargé par la CMU.

Cette initiative départementale participe de la volonté de venir en aide aux personnes qui ont renoncé aux soins bucco-dentaires pour des raisons financières. »

Christian FAVIER
Sénateur,
Président du Conseil général du Val-de-Marne

VAL de MARNE
Conseil général

L'ENVELOPPE DE SOINS BUCCO-DENTAIRES

MODE D'EMPLOI :

1. Le praticien présente à son patient le plan de traitement accompagné d'un **projet prothétique et de soins.** Il établit un devis global.

2. Le patient doit alors solliciter son **référent d'insertion** (endroit où il a ouvert ses droits au RSA) pour élaborer un **contrat d'engagement réciproque.** Ce dossier doit comprendre le devis global et les justificatifs de chaque acte (voir le tableau).

3. Cette demande est analysée par les services départementaux (le chirurgien-dentiste conseil départemental et le service Insertion) qui contacteront le praticien en cas de désaccord.

4. Après cet avis, le service Insertion adresse au praticien, ainsi qu'au patient, un courrier notifiant le montant de prise en charge au regard du devis proposé.

5. À la fin des soins conservateurs et prothétiques, la facture correspondant au devis sera réglée :

   • par la CPAM pour les actes relevant de la CMU complémentaire ;

   • par le Conseil général du Val-de-Marne pour les actes relevant de l'enveloppe de soins hors nomenclature.

Aucun honoraire supplémentaire ne peut être demandé par le praticien, pour des actes relevant du panier de soins de la CMU.

QUELS ACTES ET QUELS TARIFS ?

Le devis adressé au service Insertion doit impérativement être accompagné des justificatifs suivants. Vous pouvez contacter le chirurgien-dentiste conseil départemental par mail ou téléphone pour vous aider à établir votre devis.

Nature des actes remboursés par le RSA	Pièces justificatives	Tarifs opposables
Attelle collée, par élément	– Devis – Radios sur le secteur concerné (pour la parodontie)	130 €
Fraisage, par élément	– Devis – Plan de traitement avec : • La couronne concernée par le fraisage • Le stellite (PAP à châssis métallique)	38 €
Inter de bridge métal	– Radios des dents piliers – Plan de traitement avec les couronnes sur les dents piliers de bridge	230 €
Inter de bridge céramique		457€
Céramique, complément CMU	– Devis Remarque : **le service Insertion n'assume pas le « reste à charge » pour la céramique sur 7 et 8**	227 €
Inlay-Onlay, métal	– Devis – Radio(s) de la (des) dent(s) concernée(s)	457€
Barre d'Ackerman + Cavaliers + Plateaux Richmond pour une prothèse adjointe complète mandibulaire	– Devis – Plan de traitement avec une PAC Prévoir au moins deux appuis dentaires Radio des dents résiduelles concernées (le traitement radiculaire doit être effectué)	457€
Plateau Richmond + Attachement, par dent	– Devis – Plan de traitement avec une PAP – Radio(s) de la (les) dent(s) concernée(s) (le traitement radiculaire doit être effectué)	229 €
Attachement soudé à une couronne	– Devis – Plan de traitement avec : • le stellite (PAP à châssis métallique) • la couronne concernée	153 €
Couronne pédodontique	– Devis – Âge du patient – Radio(s) de la (des) dent(s) concernée(s)	76 €
Intervention parodontale à lambeau par sextant	– Devis – Radio(s) du (ou des) secteur(s) concerné(s) – Type d'intervention à préciser, par exemple : • lambeau d'exploration • traitement de poche • assainissement parodontal Remarque : **Le prix de l'élongation coronaire étant prévue par la CPAM comme faisant partie du tarif de la couronne, sa prise en charge par le service Insertion ne peut pas être accordée.**	153 €
Couronne provisoire	– Devis – Plan de traitement avec : • la couronne • ou une PAP/PAC supra-radiculaire	92€
Rebasage par prothèse	– Devis – Date de la réalisation de la prothèse – Observation	122€
Gouttière occlusale	– Devis – Observation : • fluoration topique en cas de risque carieux élevé (exemple : enfants en cours de traitement orthodontique) • protège-dents pour sportifs • Occlusodontie, sauf traitement de SADAM	137 €
Guide chirurgical	– Devis – Plan de traitement avec une prothèse adjointe – Radios du site concerné – Observation pour rentrer dans le cadre des conditions suivantes : • le site concerné doit contenir au moins quatre dents • pro-alvéolie • recouvrement important	137 €
Prothèse immédiate complète	– Devis – Radio(s) de la (des) dent(s) résiduelle(s) Remarque : **ne peuvent être prises en charge que les PAC immédiates qui n'ont pas fait l'objet d'une demande à la CPAM à titre professionnel ou thérapeutique.**	534 €